

## POSTE A PROFIL : Conseiller Pédagogique de Circonscription spécialisé E.P.S

<b>1 – POSTE</b>	<p><b>Secteur d'intervention</b> : Circonscription de FOIX-PAYS DE FOIX-ASH</p> <p><b>Lieu de rattachement</b> : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'Ariège</p> <p><b>Public concerné</b> : Le poste est ouvert en priorité aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré possédant un CAFIPEMF option EPS, puis aux enseignants possédant un autre CAFIPEMF.</p> <p><b>Profil du poste</b> : En référence à la circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur. Sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription. Il fait partie de l'équipe de circonscription, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription. Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</p>
<b>2- MISSIONS</b>	<p><b>Dans les écoles, auprès des enseignants de la circonscription, le CPC-EPS a pour mission de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>accompagner et conseiller</b> les enseignants et <b>plus particulièrement les PE T1 et T2</b> sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe.</li> <li>➤ <b>accompagner les actions des intervenants extérieurs</b> (qualification, agrément), notamment celles des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS).</li> <li>➤ <b>répondre</b> à toute demande d'aide et de conseil.</li> <li>➤ <b>apporter son concours à l'élaboration</b>, à la réalisation et au suivi du projet d'école et des projets de classe.</li> <li>➤ <b>soutenir la mise en œuvre</b> de démarches pédagogiques innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités</li> <li>➤ <b>apporter son expertise aux enseignants</b> qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF et le CAPASH.</li> <li>➤ <b>informer</b> les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans la classe.</li> </ul> <p><b>Au sein de l'équipe de circonscription, le CPC-EPS a pour mission de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>organiser, encadrer et former</b> dans le cadre des animations pédagogiques, des actions de formation du PDF et des sessions de formation des bénévoles pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (Natation, ski de piste, ski de fond, randonnée, ....).</li> <li>➤ <b>assurer</b> le suivi des dossiers de sorties scolaires, des conventions, des agréments des professionnels, des projets EPS en partenariat avec les collectivités locales ou les structures sportives.</li> <li>➤ <b>participer à la mise en place</b> des projets départementaux en liaison avec l'équipe EPS.</li> <li>➤ <b>assister</b> l'Inspecteur de l'Education Nationale et accompagner la mise en œuvre des projets d'écoles de la circonscription.</li> <li>➤ <b>contribuer à la diffusion</b> et à la valorisation des réussites pédagogiques des équipes d'école.</li> <li>➤ <b>seconder l'inspecteur de l'éducation nationale</b> dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.</li> <li>➤ <b>représenter</b> l'institution dans les dispositifs partenariaux (PEDT) suivre ces dossiers au niveau de la circonscription.</li> <li>➤ <b>assurer</b> en tant qu'assistant de prévention de la circonscription le suivi des dossiers à la demande de l'IEN et selon une lettre de mission.: DUER, mise en place des PPMS</li> </ul>
<b>3 – QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Posséder</b> une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et <b>maîtriser</b> ses attitudes et son exemplarité.</li> <li>➤ Etre capable de <b>travailler en équipe</b> avec un sens permanent de l'intérêt général et donc se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ <b>Enrichir</b> quotidiennement ses connaissances.</li> <li>➤ <b>Maîtriser</b> les technologies de l'information et de la communication.</li> <li>➤ <b>Savoir nager, skier</b> et être à l'aise dans la pratique des principales pratiques physiques et sportives.</li> </ul>

Personne en charge du dossier : **M. DE LA CRUZ Michel** IEN FOIX Pays de Foix ASH **05.67.76.52.82**